

## INTRODUCTION

LA CÔTE D'IVOIRE COMPTE 18 MILLIONS D'HABITANTS. Son revenu national brut par habitant est de 870 USD. Selon l'enquête la plus récente (2002), 14.8 % de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté internationale de 1 USD par jour. Aujourd'hui, ce pays ne remplit aucun des 8 objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), mais semble en mesure de pouvoir en atteindre quatre (objectifs 4, 5, 6, 7), à condition que des changements soient opérés. Depuis 2002, la Côte d'Ivoire est en proie à une crise politique importante. Si l'Accord politique de Ouagadougou (APO) a contribué à stabiliser la situation, celle-ci demeure fragile.

L'aide publique au développement (APD) consentie à la Côte d'Ivoire a augmenté de 130 % entre 2005 et 2006. En 2006, elle atteint 251 millions USD, soit 1.6 % du revenu national brut, ce qui indique une faible dépendance à l'aide. Ce chapitre a été établi à partir d'informations fournies par le gouvernement de la Côte d'Ivoire et quatre donateurs, qui sont à l'origine de 38 % de l'APD octroyée au pays. Suite à son adhésion à la Déclaration de Paris, la Côte d'Ivoire participe pour la première fois à l'enquête de 2008 sur l'efficacité de l'aide. À l'exception des indicateurs pour lesquels des données existaient en 2005 (indicateurs 1, 2A et 11), les objectifs-cibles pour 2010 seront dérivés de ce premier rapport.

ASPECTS	2007	DÉFIS	ACTIONS PRIORITAIRES
Appropriation	Faible	Absence de stratégie de développement national.	Finaliser le Document de stratégie de réduction de la pauvreté en cours d'élaboration.
Alignement	Faible	Insuffisante utilisation du système intégré de gestion des finances publiques.	Renforcer les capacités des administrations concernées.
Harmonisation	Faible	Insuffisante coordination et harmonisation de l'action des donateurs.	Renforcer la programmation conjointe et la coordination dans la mise en œuvre des actions.
Gestion axée sur les résultats	Faible	Faiblesse des mécanismes de suivi évaluation.	Renforcer les mécanismes et cadres institutionnels existants.
Responsabilité mutuelle	Faible	Pas de mécanisme d'évaluation mutuelle.	Créer les outils nécessaires.

**VUE D'ENSEMBLE**  
ENCADRÉ 23.1 :  
Défis et actions  
prioritaires

**INDICATEUR 1**

Les pays ont-ils des stratégies de développement opérationnelles ?

**APPROPRIATION**

L'APPROPRIATION CONSTITUE UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA DÉCLARATION DE PARIS. Elle est cruciale pour l'efficacité de l'aide et l'obtention de résultats en termes de développement. L'expérience montre que l'aide est plus efficace lorsqu'elle soutient les efforts de développement des pays partenaires et des politiques auxquelles adhèrent vraiment les dirigeants, les fonctionnaires et les citoyens de ces pays. Par contre, elle perd en efficacité lorsque les politiques sont imposées.

L'appropriation se définit comme la capacité des pays à exercer une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement. Elle est d'autant plus difficile à acquérir que les pays sont largement tributaires des apports d'aide pour financer leurs programmes de développement. L'appropriation est difficilement mesurable à l'aide d'un seul indicateur. L'indicateur 1 évalue le caractère opérationnel de la stratégie de développement du pays sur une échelle allant de A à E, A représentant la meilleure note. Seuls les pays classés A ou B sont considérés comme dotés d'une stratégie de développement opérationnelle. Cette évaluation repose sur trois critères :

1. Un cadre stratégique unifié : le pays a une vision à long terme cohérente et une stratégie à moyen terme dérivée de cette vision et liée à des stratégies de développement local et sectoriel.
2. Un ensemble de priorités : le pays a des objectifs de développement en rapport avec un ensemble d'objectifs à long terme, globaux et équilibrés. Les actions à moyen terme identifiées dans la stratégie de développement national sont en rapport avec ces objectifs et suivent un chemin bien balisé.
3. Un lien stratégique avec le budget : le pays a des ressources fiscales et une capacité à rendre opérationnelle sa stratégie, notamment la capacité de la réviser ainsi que son budget en fonction de données portant sur les progrès réalisés.

L'objectif de la Déclaration de Paris concernant cet indicateur est de porter à 75 % la proportion de pays partenaires ayant des stratégies de développement opérationnelles bien ou quasiment établies (catégorie A ou B).

En 2005, la Côte d'Ivoire, comme 21 % des pays partenaires notés, avait obtenu la note D. Une telle note signifie que la stratégie de développement nationale (SDN) inclut certains éléments de bonne pratique. En 2007, la Côte d'Ivoire est le seul pays participant à l'enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris à obtenir un E, indiquant que la SDN ne traduit guère de mesures orientées vers la mise en œuvre de bonnes pratiques.

Cette faible performance de la Côte d'Ivoire en matière d'appropriation s'explique principalement par la situation politique du pays. En effet, depuis 2002, la crise politico-militaire a orienté les actions opérationnelles du gouvernement et des donateurs vers des interventions d'urgence et humanitaires. Par conséquent, la Côte d'Ivoire n'a pas encore élaboré de plan national de développement et ne dispose que de plans sectoriels.

La stabilisation de la situation se traduit, aujourd'hui, par une reprise des réflexions sur la stratégie à long terme de développement du pays. Des réflexions prospectives nationales sont notamment en cours au sujet de la construction d'une vision nationale et de scénarios de développement à l'horizon 2040. La Côte d'Ivoire a également repris l'exercice d'élaboration de son DSRP (Document de stratégie de réduction de la pauvreté) en y intégrant les OMD. Les secteurs prioritaires qui émergent de ces premières réflexions nationales sont : la santé, l'éducation, les infrastructures de base, la décentralisation, la sécurité et la défense, l'administration du territoire, l'appui aux secteurs productifs et le renforcement des capacités. Malgré ces efforts, le pays est très loin de pouvoir atteindre d'ici 2010, l'objectif-cible de la Déclaration de Paris en matière d'appropriation, soit l'obtention de la note B ou A. ■

## ALIGNEMENT

LA DÉCLARATION DE PARIS PRÉVOIT que les donateurs fassent reposer entièrement leur soutien sur les stratégies de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires. L'expérience montre qu'une aide bien alignée sur les politiques des pays d'une part, et sur les systèmes nationaux d'autre part, contribue davantage au développement qu'une aide fragmentée répondant aux priorités des donateurs. Tout comme l'appropriation, l'alignement a plusieurs dimensions et est difficile à mesurer. C'est pourquoi sept indicateurs (indicateurs 2 à 8) ont été retenus pour mesurer ses différents aspects de l'alignement.

## METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES NATIONAUX FIABLES

L'alignement de l'aide aux politiques de développement nationales nécessite que les pays partenaires soient dotés d'un système de gestion des finances publiques fiable (GFP).

Évaluer la fiabilité de la GFP des pays revient à mesurer le degré d'adhésion des systèmes existants aux bonnes pratiques généralement acceptées ou la mise en place d'un programme de réformes visant à promouvoir l'adoption de meilleures pratiques. L'évaluation des systèmes de GFP s'appuie sur une composante de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale. Il s'agit de l'indicateur 13 de l'EPIN qui sert à mesurer la qualité des systèmes nationaux de gestion budgétaire et financière à partir des critères suivants :

- l'existence d'un budget complet et crédible lié aux priorités de l'action publique ;
- l'existence de systèmes efficaces de gestion financière des dépenses et des recettes budgétaires ;
- l'établissement en temps voulu de rapports budgétaires précis ;
- une répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes entre les différents niveaux d'administration.

La qualité de la gestion du budget et des finances publiques est évaluée sur une échelle allant de 1 à 6 ; 6 correspondant à une très bonne qualité. L'objectif-cible fixé dans la Déclaration de Paris est que la moitié des pays partenaires progressent d'au moins un demi point d'ici 2010.

### INDICATEUR 2a

Quelle est la fiabilité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques ?

En 2005, la Côte d'Ivoire avait obtenu la note de 2.5 (« système faible à modérément faible») pour la qualité de la gestion de son budget et des finances publiques. À titre de comparaison, à l'époque seuls 10 % des pays participant à l'enquête de 2006 avaient obtenu un tel score, le score moyen de pays étant de 3.2. La dernière version de cet indicateur indique une légère dégradation de la qualité des systèmes nationaux de gestion budgétaire et financière puisque la Côte d'Ivoire obtient la note de 2 (« système faible »). Il faut souligner qu'il s'agit de la note la plus basse attribuée au pays participant à l'enquête de suivi de la mise en oeuvre de la Déclaration de Paris et que seulement trois autres pays ont obtenus ce score.

En 1998, l'État a pourtant mis en place un système intégré de gestion des finances Publiques (SIGFIP) afin de garantir une gestion transparente et fiable des ressources publiques. Toutefois, du fait de l'insuffisance de la formation et de la mobilité des personnels, le SIGFIP s'avère difficile à utiliser. Cette difficulté est accentuée suite à l'apparition de collectivités décentralisées insuffisamment formées en matière de passation des marchés, d'élaboration et d'exécution des budgets.

#### INDICATEUR 2b

Quelle est la fiabilité  
des systèmes nationaux  
de passation des marchés ?

Aucun indicateur ne permet actuellement de juger la qualité du système de passation des marchés publics ivoirien, étant donné qu'aucune donnée n'a été collectée. Toutefois, il faut souligner que ce système a été réformé en 2005 par l'adoption d'un nouveau code des marchés publics (Décret n° 2005 – 110 du 24 février 2005). Le nouveau code des marchés publics a fait l'objet d'une large diffusion auprès de tous les acteurs étatiques et non étatiques. Il faudrait néanmoins que des ateliers de formation soient organisés, surtout au niveau des collectivités décentralisées, afin d'assurer une appropriation effective du code par tous ses utilisateurs potentiels.

### ALIGNER LES APPORTS D'AIDE SUR LES PRIORITÉS NATIONALES

#### INDICATEUR 3

Une comptabilité détaillée et exhaustive des apports financiers extérieurs et de leur utilisation est un moyen indispensable pour s'assurer que les donateurs alignent effectivement leur aide sur les priorités de développement nationales et pour rendre compte de l'utilisation des ressources dédiées au développement. La formulation du budget est un élément central du processus d'élaboration des politiques dans tous les pays. C'est pourquoi le degré d'exhaustivité et de précision de la comptabilisation dans le budget des contributions financières des donateurs en faveur du secteur public est un bon indicateur du sérieux des efforts déployés pour rattacher l'aide aux politiques et processus nationaux. L'aide budgétaire est toujours prise en compte dans le budget, mais d'autres modalités de l'aide, comme notamment l'aide-projet, devraient également y être inscrites dans leur intégralité.

L'objectif de la Déclaration de Paris concernant la comptabilisation dans le budget est que, d'ici 2010, les contributions financières des donateurs soient convenablement comptabilisées dans le budget afin que les autorités des pays partenaires puissent présenter des rapports budgétaires précis à leurs citoyens et à leur parlement.

L'indicateur 3 représente le pourcentage des versements d'aide au secteur public notifiés par les donateurs et qui est pris en compte dans les prévisions budgétaires pour le même exercice. Le tableau 1 indique les versements d'aide et les apports d'aide comptabilisés dans le budget, en chiffres bruts. On constate qu'il existe des écarts dans un sens comme dans l'autre, les apports d'aide pouvant aussi bien être sous-évalués que surévalués dans le budget.

L'objectif de la Déclaration de Paris est de réduire de moitié, d'ici 2010, la part des versements d'aide au secteur public qui n'est pas comptabilisée dans le budget, pour atteindre un pourcentage des versements d'aide au secteur public notifiés par les donateurs et pris en compte dans les prévisions budgétaires d'au moins 85 %.

En 2007, les prévisions budgétaires sous-évaluent largement l'aide. En effet, seulement 64 % (et uniquement 33 % si l'on considère la moyenne des donateurs) de l'aide effectivement versée au secteur public ivoirien a été comptabilisée dans le budget, ce qui représente en valeur un montant de 111 millions USD sur les 173 millions USD déboursés par les donateurs. Cet écart est imputable tant au donateurs qu'à l'administration ivoirienne. En effet, il s'explique principalement par la diversité des procédures des donateurs et leur non maîtrise par l'administration ivoirienne, la gestion directe des ressources par les donateurs ou encore l'insuffisante coordination du suivi des décaissements avec les donateurs.

	Aide comptabilisée dans le budget pour 2007 (en millions USD)	Aide versée au secteur public durant 2007 notifiée par les donateurs (en millions USD)	2007*	
			c = a / b	c = b / a
Allemagne	0	15	0%	
Commission européenne	85	112	76%	
Fonds international de développement agricole	0	0	0%	
Fonds mondiaux	0	0	--	
Nations Unies	26	46	57%	
Ratio moyen / donateurs	--	--	33%	
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>173</b>	<b>64%</b>	

\* Le ratio de référence est  $c = a/b$ , sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés ( $c = b/a$ ).

TABLEAU 23.1 :  
Les estimations budgétaires du gouvernement sont-elles complètes et réalistes ?

Afin de réduire cet écart, il semble indispensable que le gouvernement ivoirien et les donateurs s'entendent sur un cadre de concertations périodiques, forment les cadres ivoiriens aux procédures des donateurs, et favorisent l'utilisation des procédures nationales notamment le SIGFIP. De telles actions contribueraient à ce qu'en Côte d'Ivoire, d'ici 2010, 75 % des versements d'aide au secteur public notifiés par les donateurs soient pris en compte dans les prévisions budgétaires.

## RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS PAR UN SOUTIEN COORDONNÉ

Le renforcement des capacités est considéré dans la Déclaration de Paris comme essentiel pour améliorer les résultats en matière de développement et atteindre les objectifs d'appropriation, d'alignement de l'aide et de responsabilité mutuelle. Il est de plus en plus largement admis que le renforcement des capacités implique des changements dans les règles institutionnelles et les systèmes organisationnels, et non pas simplement des actions de formation et un transfert de compétences. De la même manière, on considère que pour être couronné de succès, le renforcement des capacités doit nécessairement être le fruit d'un processus endogène, c'est-à-dire conduit par des acteurs nationaux ayant des objectifs précis, exploitant efficacement les capacités existantes et harmonisant l'aide extérieure à l'intérieur de ce cadre.

## INDICATEUR 4

L'indicateur 4 vise à montrer dans quelle mesure la coopération technique des donateurs, en tant qu'élément contribuant au renforcement des capacités, évolue vers ce modèle. L'objectif-cible défini dans la Déclaration de Paris est que, d'ici 2010, 50 % des apports de coopération technique soient mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés.

En Côte d'Ivoire, en 2007, seulement 31 % des apports notifiés au titre de l'assistance technique étaient considérés comme destinés à financer des programmes coordonnés. Le financement insuffisant de programmes coordonnés s'explique principalement par l'insuffisance des capacités (institutionnelles, techniques, logistiques et humaines) de l'administration ivoirienne et par la mauvaise utilisation des ressources humaines.

**TABEAU 23.2 :**  
Quel pourcentage  
de la coopération technique  
est coordonné avec  
des programmes nationaux ?

	Coopération technique coordonnée (en millions USD) a	Coopération technique totale (en millions USD) b	2007 c = a / b
Allemagne	0	4	10%
Commission européenne	4	4	100%
Fonds international de développement agricole	--	--	--
Fonds mondiaux	--	--	--
Nations Unies	4	18	21%
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>26</b>	<b>31%</b>

La faible coordination de la coopération technique des donateurs avec des programmes nationaux est d'autant plus regrettable que le renforcement des capacités est conçu par les autorités ivoiriennes comme un élément central du développement. En effet, la volonté de ces dernières de conférer un caractère central au renforcement des capacités dans le processus de développement s'est traduite par la mise en œuvre de différents plans et programmes depuis le début des années 1990. Il a notamment été créé le Secrétariat national à la gouvernance et au renforcement des capacités en 1996 et, en 2006, la Direction générale de la population et du renforcement des capacités (DGPRC) au sein du ministère d'État, ministère du Plan et du Développement. Cette dernière élabore actuellement un important projet sur l'élaboration de la Stratégie nationale de renforcement des capacités 2009-12. Il pourra servir de fondement à la coordination de la coopération technique avec les programmes nationaux, et permettra certainement à la Côte d'Ivoire de se rapprocher de son objectif-cible de 50 % de coopération technique coordonnée avec les programmes nationaux d'ici à 2010.

#### UTILISER LES SYSTÈMES NATIONAUX

#### INDICATEUR 5

L'indicateur 5a mesure l'utilisation faite par les donateurs des trois composantes du système national de gestion des finances publiques, soit le système d'exécution du budget, le système de reddition des comptes et le système de contrôle financier.

Les résultats de l'enquête indiquent qu'en 2007, l'intégralité de l'aide allouée au secteur public ivoirien ne passe par les systèmes nationaux de GFP, ce qui s'explique principalement par la faiblesse du système de GFP ivoirien. En effet, ce dernier est lent et complexe dans son utilisation.

L'indicateur 5b mesure spécifiquement l'utilisation du système de passation des marchés faite par les donneurs. En 2007, uniquement 9 % de l'aide allouée au secteur public passe par le système de passation des marchés. La faible utilisation du système de passation des marchés s'explique par la méfiance qu'il suscite chez les donneurs et par la faiblesse de ses capacités.

**TABLEAU 23.3 :**  
Quel pourcentage de l'aide allouée au secteur public passe par les systèmes nationaux ?

	Aide versée au secteur public durant 2007 (en millions USD) a	Systèmes de gestion des finances publiques				Systèmes de passation des marchés	
		Système d'exécution du budget (en millions USD) b	Système de reddition de comptes (en millions USD) c	Système de contrôle financier (en millions USD) d	2007 avg (b,c,d) / a	Systèmes de passation des marchés (en millions USD) e	2007 e / a
Allemagne	15	--	--	--	--	11	77%
Commission européenne	112	0	0	0	0%	0	0%
FIDA	0	--	--	--	--	0	100%
Fonds mondiaux	0	--	--	--	--	--	--
Nations Unies	46	0	0	0	0%	4	10%
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>16</b>	<b>9%</b>

## ÉVITER LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE PARALLÈLES

Dans la Déclaration de Paris, les donneurs sont invités à « éviter, dans toute la mesure du possible, la mise en place de structures spécifiquement chargées de la gestion quotidienne et de la mise en œuvre des projets et programmes financés par l'aide ». L'indicateur 6 recense le nombre d'unités de mise en œuvre parallèles, le terme « parallèle » renvoyant à toute unité créée en dehors des structures institutionnelles nationales existantes.

L'objectif-cible global est de réduire des deux tiers, d'ici 2010, le nombre d'unités parallèles, pour le ramener de 1 832 à seulement 611.

Les résultats de l'enquête comptabilisent 29 unités parallèles. Il est difficile de dire a priori s'il s'agit d'un nombre faible ou élevé. Toutefois, le rapport-pays réalisé dans le cadre de la présente enquête souligne que, du fait de la faiblesse des capacités nationales, la gestion des projets se fait souvent par des structures mises en

place par les donneurs, même si les structures institutionnelles et administratives existent. Il semble indispensable pour réduire le nombre d'unités parallèles de coordonner les actions des donneurs et du gouvernement mais également de réaliser des projets visant à augmenter la confiance des donneurs dans l'administration locale.

	2007 (en nombre)
Allemagne	--
Commission européenne	4
Fonds international de développement agricole	1
Fonds mondiaux	1
Nations Unies	23
<b>Total</b>	<b>29</b>

## INDICATEUR 6

**TABLEAU 23.4 :**  
Combien y a-t-il d'unités parallèles de mise en œuvre des projets en dehors des structures existant dans le pays ?

## PRÉVISIBILITÉ ACCRUE DES APPORTS D'AIDE

## INDICATEUR 7

La prévisibilité des apports d'aide est généralement considérée comme essentielle pour faciliter aux pays partenaires la gestion de leurs finances publiques et pour leur permettre une planification réaliste de leur développement. Les données recueillies dans le cadre de l'enquête permettent d'analyser la prévisibilité de l'aide sous deux angles. Le premier est la capacité des donateurs et des gouvernements à verser l'aide en temps voulu. Le second est la capacité de ces derniers à comptabiliser avec précision les versements effectués par les donateurs.

L'indicateur 7 indique dans quelle mesure les fonds dont le versement est programmé au cours d'un exercice donné figurent bien dans les comptes nationaux comme versés au cours de cet exercice, indépendamment du signe (positif ou négatif) de l'éventuel écart constaté. La Déclaration de Paris a pour objectif de rapprocher ce pourcentage de 100 %. En 2007, environ 67% des fonds programmés ont été comptabilisés par le gouvernement ivoirien. Ce taux global cache des disparités importantes selon l'origine de l'aide, puisque la moyenne des taux obtenus par chaque donneur est de 43 %.

TABLEAU 23.5 :  
Quel est le rapport  
entre les versements  
programmés et les  
versements comptabilisés  
par l'administration ?

	Versements enregistrés par l'administration en 2007 (en millions USD)	Versements programmés par les donateurs en 2007 (en millions USD)	Aide versée au secteur public durant 2007 notifié par les donateurs (en millions USD) (référence)	2007*	
	a	b	(référence)	c = a / b	c = b / a
Allemagne	0	--	15	--	
Commission européenne	85	115	112	74%	
Fonds international de développement agricole	0	3	0	0%	
Fonds mondiaux	0	--	0	--	
Nations Unies	26	49	46	54%	
Ratio moyen / donateurs	--	--	--	43%	
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>166</b>	<b>173</b>	<b>67%</b>	

\* Le ratio de référence est  $c = a/b$ , sauf lorsque les versements comptabilisés par les autorités budgétaires sont supérieurs aux versements programmés ( $c = b/a$ ).

Les écarts enregistrés entre l'aide programmée et l'aide comptabilisée dans le budget national s'expliquent, d'une part, par la mauvaise utilisation du système de GFP et, d'autre part, par la situation politique du pays qui se traduit par le blocage de l'exécution des projets situés en zones de conflit et la délocalisation de certaines représentations des donateurs. À ces deux facteurs, il faut ajouter les efforts insuffisants fournis par certains donateurs pour se conformer aux obligations de l'administration ivoirienne, ce qui retarde le versement des fonds nécessaires à l'exécution des projets.

## DÉLIEMENT DE L'AIDE

## INDICATEUR 8

Quelle est la part de l'aide  
non liée ?

Les signataires de la Déclaration de Paris réaffirment leur adhésion à la recommandation de 2001 du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement des pays les moins avancés et s'engagent à poursuivre les progrès dans ce domaine. Entre 2005 et 2007, en Côte d'Ivoire, la part de l'aide non liée est passée de 86 % à 92 %.



## HARMONISATION

**LES DONNEURS ET LES AUTORITÉS PARTENAIRES** ne parviennent pas à assurer l'alignement complet des apports d'aide sur les stratégies et les systèmes nationaux. Dans ces conditions, l'efficacité de l'aide serait améliorée si les donateurs harmonisaient leurs actions et adoptaient des procédures aussi simples et transparentes que possible. L'enquête s'intéresse à deux aspects de l'harmonisation : l'utilisation de dispositifs communs dans le cadre d'approches fondées sur des programmes, d'une part, et la conduite de missions conjointes et le partage des travaux d'analyse, d'autre part.

### UTILISER DES DISPOSITIFS COMMUNS

L'indicateur 9 mesure la part de l'aide versée au secteur public dans le cadre d'approches fondées sur des programmes. L'objectif général de la Déclaration de Paris pour 2010 est que 66 % de l'aide au secteur public soient assurés par le biais de cadres communs fondés sur des programmes.

En 2007, la proportion de l'aide au secteur public ivoirien versée dans le cadre d'approches fondées sur des programmes est de 3 %, ce qui est loin de l'objectif général de la Déclaration de Paris. Le rapport-pays souligne que la faiblesse de ce taux peut s'expliquer par la complexité des procédures relatives à l'utilisation des fonds.

### INDICATEUR 9

**TABLEAU 23.6 :**  
**Quel est le montant des apports d'aide versés dans le cadre d'approches fondées sur des programmes ?**

	Approches fondées sur des programmes			Total des apports d'aide versés (en millions USD) d	2007 e = c / d
	Soutien budgétaire (en millions USD) a	Autres approches fondées sur des programmes (en millions USD) b	Total (en millions USD) c = a + b		
	Allemagne	--	--		
Commission européenne	0	0	0	115	0%
Fonds international de développement agricole	--	--	--	0	--
Fonds mondiaux	--	--	--	15	--
Nations Unies	1	4	5	46	11%
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>190</b>	<b>3%</b>

## RÉALISATION CONJOINTE DE MISSIONS ET MISE EN COMMUN DES CONCLUSIONS DES ANALYSES CONDUITES

Les indicateurs 10a et 10b mesurent respectivement la proportion de missions sur le terrain effectuées conjointement et la part des travaux d'analyse par pays menés conjointement ou donnant lieu à une coordination. Les objectifs pour 2010 sont de 40 % pour les missions conjointes et de 66 % pour les travaux d'analyse conjoints.

Selon l'indicateur 10a, en 2007, 65 % des missions sur le terrain ont été effectuées conjointement. Et, selon l'indicateur 10b, en 2007, 75 % des travaux d'analyse ont été menés conjointement ou ont donné lieu à une coordination.

### INDICATEUR 10a

#### TABLEAU 23.7 :

Combien de missions de donneurs sont coordonnées ?

	Missions coordonnées* (en nombre)	Total missions (en nombre)	2007
	a	b	c = a / b
Allemagne	9	9	100%
Commission européenne	40	40	100%
Fonds international de développement agricole	3	3	100%
Fonds mondiaux	5	5	100%
Nations Unies	30	30	100%
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>87</b>	<b>65%</b>

\* Note : le nombre total de missions coordonnées a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 35 % lui a été appliqué.

### INDICATEUR 10b

#### TABLEAU 23.8 :

Combien d'analyses par pays sont coordonnées ?

	Travaux coordonnés* (en nombre)	Total travaux d'analyse (en nombre)	2007
	a	b	c = a / b
Allemagne	--	--	--
Commission européenne	10	10	100%
Fonds international de développement agricole	1	1	100%
Fonds mondiaux	1	1	100%
Nations Unies	10	10	100%
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>75%</b>

\* Note : le nombre total de travaux coordonnés a été minoré afin d'éviter une double comptabilisation. Un coefficient de pondération de 25 % lui a été appliqué.

Il semble que ces forts taux soient imputables aux donneurs qui ont répondu à la présente enquête et ne semblent pas refléter véritablement la réalité des missions et des analyses effectuées en Côte d'Ivoire. En effet, le rapport pays souligne que seulement un quart des missions ont été effectuées conjointement. ■

## GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

DANS LA DÉCLARATION DE PARIS, les pays partenaires s'engagent à s'efforcer de mettre en place des cadres d'évaluation et de notification orientés vers les résultats. Ces derniers doivent permettre de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des principales stratégies nationales et sectorielles en utilisant un nombre limité d'indicateurs. Pays partenaires et donateurs s'engagent mutuellement à renforcer les capacités des pays et à instaurer une gestion axée sur les résultats.

L'indicateur 11 évalue l'existence dans les pays partenaires de cadres d'évaluation des performances. Trois critères d'évaluation sont pris en compte : la qualité de l'information sur le développement, l'accès des parties prenantes à l'information sur le développement, et l'existence d'un dispositif de suivi et d'évaluation coordonné au niveau du pays. L'indicateur 11 se répartit en cinq catégories qualitatives allant de A (le cadre d'évaluation des performances met effectivement en œuvre de bonnes pratiques) à E (le cadre d'évaluation des performances ne traduit guère de mesures orientées vers la mise en œuvre de bonnes pratiques).

En 2007 la Côte d'Ivoire est le seul pays à obtenir la note E alors qu'elle avait obtenu un D en 2005.

Si la plupart des ministères sont dotés de directions de suivi, d'évaluation et de contrôle dont le rôle est de mesurer la performance des actions et des projets, ces structures ne sont pas très opérationnelles, et mériteraient d'être renforcées. En outre, si les différents cadres de collaboration entre le gouvernement et les partenaires sont dotés de mécanismes de gestion axés sur les résultats, ceux-ci ne sont pas coordonnés au niveau national. ■

## RESPONSABILITÉ MUTUELLE

LA NOTION DE RESPONSABILITÉ MUTUELLE est une innovation importante de la Déclaration de Paris. Elle part du principe que l'aide est plus efficace lorsque les donateurs et les gouvernements partenaires sont responsables devant leurs opinions publiques de l'utilisation qui est faite des ressources à l'appui du développement, et lorsque les uns et les autres doivent se rendre mutuellement des comptes. L'indicateur retenu (indicateur 12) renvoie plus spécifiquement à la responsabilité mutuelle portant sur l'exécution des engagements de partenariat pris dans la Déclaration de Paris et des accords éventuellement conclus à l'échelon local concernant l'amélioration de l'efficacité de l'aide. La question posée dans l'enquête porte sur l'existence, dans les pays considérés, d'un mécanisme d'examen mutuel des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits.

Dans le cas de la présente enquête, il apparaît que la Côte d'Ivoire ne soit pas dotée d'un mécanisme formel d'examen mutuel des progrès accomplis. Un premier examen mutuel des progrès a été effectué au cours de l'année 2007. En effet, une revue conjointe de la coopération entre le gouvernement et l'ensemble du système des Nations Unies associant les collectivités décentralisées et les organisations de la société civile s'est tenue pour évaluer les performances de l'aide au développement apportée par ces bailleurs. Une telle expérience devrait être institutionnalisée et initiée avec d'autres donateurs. ■

### INDICATEUR 11

Les pays sont-ils dotés de cadres d'évaluation des performances se prêtant à un suivi ?

### INDICATEUR 12

Les pays disposent-ils de mécanismes d'évaluation mutuelle ?

## PROGRÈS DEPUIS 2005 ET PRIORITÉS POUR 2010

LE TABLEAU CI-APRÈS PRÉSENTE les notes obtenues par la Côte d'Ivoire en 2007, pour chacun des indicateurs de la Déclaration de Paris. Pour le présent rapport les scores ont été établis à partir des éléments mentionnés dans l'analyse qui précède, lesquels proviennent de diverses sources d'information et, en particulier, de l'enquête de référence consacrée à la Côte d'Ivoire réalisée sous la direction des coordinateurs nationaux.

Ces différents indicateurs suggèrent que sur de nombreux points la Côte d'Ivoire est encore loin des objectifs généraux de la Déclaration de Paris. Les réformes et les actions nécessaires pour une meilleure efficacité de l'aide semblent suspendues à la situation politique du pays. Sans un assainissement rapide de cette dernière, il est à craindre que la Côte d'Ivoire n'atteigne aucun des objectifs de la Déclaration de Paris. ■

### RESUMÉ

#### TABLEAU 23.9

INDICATEUR		2007	OBJECTIFS-CIBLES 2010
1	Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles	E	B or A
2a	Des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques	2,0	3,0
2b	Des systèmes nationaux fiables de passation des marchés	Non applicable	Non applicable
3	Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	64%	75%
4	Renforcement des capacités par un soutien coordonné	31%	50%
5a	Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	0%	Pas d'objectif
5b	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	9%	Non applicable
6	Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	29	17
7	L'aide est davantage prévisible	67%	77%
8	L'aide est non liée	92%	Plus de 86%
9	Utilisation de procédures ou dispositifs communs	3%	66%
10a	Missions sur le terrain.	65%	40%
10b	Travaux analytiques par pays	75%	66%
11	Cadres axés sur les résultats	E	B ou A
12	Responsabilité mutuelle	Non	Oui

### CONTRIBUTEURS

Coordinateurs nationaux : Christine Gooré Bi Yessoh  
Yvonne Bosso Brou

Correspondant donneur : Nations Unies

## SIGLES

APO	Accord politique de Ouagadougou
CAD	Comité d'aide au développement
DGPRC	Direction générale de la population et du renforcement des capacités
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales
GFP	Gestion des finances publiques
IDA	Association internationale de développement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
SDN	Stratégie de développement nationale
SIGFIP	Système intégré de gestion des finances publiques

